



Formation

TRANSMISSION : ANTICIPER, S'INFORMER, BÉNÉFICIER D'UN AUTRE AVIS

Objectifs, motivations, limites d'une cession non préparée, choix juridiques et fiscaux, stratégies comptables sont autant de sujets abordés successivement lors de cette formation.

Prochaines sessions : «Les bons outils pour préparer et réussir sa transmission»

À Morhange le 12/02/2019

À Sarrebourg le 12/03/2019

Contacts et inscriptions au 03 87 66 04 41 ou mail natacha.ors@moselle.chambagri.fr

Aide sécheresse du Conseil Régional

- Le dossier doit être retiré sur le site du Conseil Régional ou Chambre d'agriculture de la Moselle
- Il doit être complété et adressé à la Chambre d'agriculture pour le 31/01 au plus tard
- La période d'achat d'aliment pris en compte est du 01/07/2018 au 31/12/2018
- Le nombre d'UGB nécessaire au bilan fourrager peut vous être fourni au 03 87 66 12 46 ou par mail : francoise.bolzinger@moselle.chambagri.fr ou frederique.founas@moselle.chambagri.fr
- La prime est comprise entre 500 et 3.000 € avec une transparence possible pour les GAEC
- Le taux de subvention est de 25 % soit un montant minimum d'achat de 2.000 € Ht
- Le taux de spécialisation doit être > 50 % (attestation de votre centre comptable à joindre au dossier)

La liste des aliments pris en compte

Type d'aliments	Coûts plafonds ou coûts moyens
Foin sur pied	35 €/t brut
Foin bottelé	120 €/t brut
Foin de luzerne sur pied	50 €/t brut
Foin de luzerne bottelé	130 €/t brut
Foin d'enrubannage pressé-filmé	140 €/t brut
Paille en andain	25 €/t brut
Paille pressée	40 €/t brut
Paille pressée remisee	80 €/t brut
Drèches	35 €/t brut
Pulpe de betteraves 28 % Ms	40 €/t brut
Pulpes de betteraves déshydratées	200 €/t brut
Autres aliments humides	
Autres aliments liquides	
Bouchons de luzerne	200 €/t brut
Maïs ensilage sur pied	100 €/t Ms ou 32 €/t brut
Maïs ensilage rendu	100 €/t brut
Sorgho ensilage	

- Les factures doivent être acquittées au 31.12.2018 ou si le règlement intervient après cette date, le ou les dates de paiement doivent apparaître sur la facture. De même, si la livraison intervient après le 31/12/2018 la date de livraison et de paiement doivent apparaître sur la facture. Elles doivent être libellées en kg ou tonnes et non en ha ou bottes.
- Autres aliments solides : vous devez joindre une attestation du fournisseur de la composition des aliments du commerce (ils ne sont éligibles que s'ils contiennent au minimum 90 % de coproduit ou céréales).

Contacts : 03 87 66 12 46 ou 03 87 66 12 45

frederique.founas@moselle.chambagri.fr ou francoise.bolzinger@moselle.chambagri.fr

Comité de rédaction du 11/01/19 : Antoine Henrion, Président de la Chambre d'Agriculture ; Laurence Herfeld, vice-présidente ; Marie Adamy et Estelle Pochat, élues ; Denis Stragier, Directeur ; C. Marconnet, M. Morhain, C. Rettel, I. Robillard, A. Touchot.

En 2019, il est temps de reprendre vos chiffres en main !

Pour les exploitations au bénéfice réel, le fonctionnement de votre ferme se reflète dans les documents comptables et de gestion. La comptabilité représente un coût non négligeable pour établir nombre d'informations souvent sous utilisées et qui méritent d'être mieux valorisées.

Pour encore beaucoup d'agriculteurs, l'établissement des documents comptables reste un passage annuel, d'une manière générale encore plutôt subi qu'anticipé. «Au-delà des obligations fiscales et sociales, les différents documents établis peuvent constituer une mine d'informations pour ceux qui savent les explorer et en tirer des indicateurs pertinents pour suivre le fonctionnement de leur ferme» commente Romain Montagné, conseiller d'entreprise. Il peut être dommage de se contenter de seulement «ensiler les documents» alors qu'il faut déboursier en moyenne autour de 3.000 à 4.000 € chaque année pour les établir...

L'objectif de la comptabilité est d'enregistrer, classer les opérations réalisées pour mesurer les résultats et les équilibres financiers de l'entreprise. Différents documents vous sont alors remis : bilans, compte de résultat, tableau de financement, grand livre, journaux. Autant de dossiers plus ou moins détaillés qui doivent vous permettre de vérifier la solvabilité, la rentabilité et la flexibilité de l'exploitation dans un contexte économique et climatique de plus en plus volatile.

Le bilan pour analyser la solvabilité

Etablis à l'ouverture et à la clôture de l'exercice, les bilans et leurs évolutions sont des indicateurs clés pour les partenaires financiers. Comment ont évolué



Données comptables : une formation s'impose pour s'y retrouver

les fonds propres ? Quel est mon taux d'endettement ? Où en sont les comptes associés, les dettes et les créances par rapport aux exercices précédents ? Puis-je faire face aux besoins de financements ? Ma situation de trésorerie s'est-elle améliorée ou dégradée sur plusieurs campagnes ? Autant d'indicateurs de pilotage pertinents qui doivent être surveillés régulièrement et maîtrisés pour engager une discussion «plus équilibrée» avec les interlocuteurs de l'exploitation.

Les SIG pour mesurer la rentabilité et se projeter

Les soldes intermédiaires de gestion vous permettent de mesurer les marges, de mettre en évidence les possibles améliorations en se confrontant aux données d'exploitations comparables. D'autres indicateurs plus globaux comme les notions de valeur ajoutée et d'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) mesurent la rentabilité globale. Les différents résultats (comptables, économiques, fiscaux) sont déterminés de manières différentes pour répondre à des besoins spécifiques (affectation aux comptes asso-

ciés, analyse de gestion, calcul des bases imposables et des cotisations sociales). Une analyse encore plus approfondie est possible avec les notions de coûts de production et les seuils d'équilibres financiers.

S'y retrouver et être plus autonome avec une formation

Et si vous vous donniez les moyens de discuter autrement avec votre comptable et vos autres partenaires ? C'est l'objectif d'une formation vue sous l'angle du conseil. Elle doit vous permettre de vous (ré)approprier toutes ces notions pour établir et suivre ensuite vos propres tableaux de bord et outils de décisions. En quelque sorte, comment tirer l'essentiel du passé pour mieux envisager demain en étant encore plus autonome !

Chambre d'agriculture de la Moselle
Service économie - conseil d'entreprise
Romain Montagné
Tél. 03 87 66 04 41 - 06 80 45 83 97
romain.montagne@moselle.chambagri.fr

Formation

UN CHIEN À DRESSER AU TROUPEAU

Formation initiation pour jeune chien

La Chambre d'agriculture de la Moselle organise pour les éleveurs bovins et ovins une formation afin de dresser son chien pour travailler sur un trou-

peau. Le dressage consiste à contenir et déplacer son troupeau en toute sécurité. Un formateur agréé par l'institut de l'élevage vous permettra d'ac-

querir les connaissances nécessaires pour dresser son chien. Il s'agit d'une formation d'initiation sur 3 journées, le mercredi 20 février, le mercredi 13 mars et le vendredi 12 avril 2019. Cela concerne les jeunes chiens qui ont eu très peu de contact avec un troupeau. La formation est limitée à 12 stagiaires et l'inscription se fait sur les 3 journées. Un financement VIVEA est possible pour les éleveurs affiliés à la MSA.



Responsable de formation et pour toutes informations complémentaires : Körner Tania, technicienne spécialisée ovin viande
Tél. 03 87 66 12 46 ou 06 80 61 85 80
tania.korner@moselle.chambagri.fr